



Règlement intérieur

(1 par famille)

Etablissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association

Nom : Prénom des enfants :

1 - Horaires de l'école

L'école est ouverte le matin de **8h45 à 12h30** et l'après-midi de **13h30 à 17h00** (pour les élèves ne déjeunant pas à la cantine).

!!!! ATTENTION !!!!

Pour la sécurité quotidienne de vos enfants, **le respect de ces horaires est impératif. Aucun élève ne doit se trouver sur la cour sans surveillance, c'est à dire en dehors des heures où sa présence est effectivement autorisée. L'école n'est pas responsable** en cas d'accident en dehors des heures d'ouverture.

Les cours débutent à 9h00 le matin et à 13h45 l'après-midi. Pour le bon déroulement des activités, il est essentiel que **tous les enfants soient ponctuels**.

Une présence prolongée des parents dans et aux abords des classes n'est pas souhaitable pour l'enfant lorsque celui-ci a été accompagné dans la classe.

2 - Absences des enfants

L'école est obligatoire à partir de 6 ans. Chaque absence est notée et justifiée dans un registre que l'inspecteur consulte lors des visites pour contrôler la fréquentation scolaire de chaque enfant. Si les absences de votre enfant deviennent fréquentes, l'inspecteur en sera informé.

Aussi, **toute absence doit être justifiée par un écrit signé des parents (cf. billet d'absence remis à la rentrée 2017).** Si l'absence n'a pas été prévue, veuillez nous en informer le jour même par téléphone ou par mail (puis remplir un billet d'absence).

En cas de maladie contagieuse, vous devez nous avertir dès que possible.

Un enfant fiévreux est un enfant malade qui ne peut en aucun cas participer de manière efficace aux activités qui lui sont proposées. Sa présence en classe s'avère donc fortement déconseillée par respect pour lui-même, pour les autres enfants et les adultes qui l'encadrent. Il est préférable de ne renvoyer un enfant que lorsqu'il est complètement guéri.

Pour des raisons de sécurité, **un enfant ne peut rester seul dans une classe à la récréation.**

Comme le veut la réglementation, aucun médicament ne sera donné à l'école.

3 - Locaux

En dehors de la présence de l'enseignant, et sauf accord de ceux-ci, il est interdit d'entrer dans les classes.

4 - Vêtements / matériel de l'enfant

Tous les vêtements ainsi que le doudou pour les maternelles doivent être marqués au nom de l'enfant. Ils doivent être décents, adaptés au temps, ainsi qu'aux activités (interdiction des chaussures qui ne tiennent pas le pied : type « tongs »).

En maternelle, évitez les tenues fragiles et difficiles à ôter (toilettes). Votre enfant va peindre, travailler la terre, jouer dans le sable. Il doit être à l'aise, ne pas avoir peur de se salir pour ne pas se sentir limité dans ses tentatives ou réalisations.

5 - Objets personnels

Veillez à ce que votre enfant ne possède aucun objet de valeur, ni gadget, objet dangereux, chewing-gum... Les jouets personnels restent à la maison, sous risque de faire des envieux et d'être confisqués par les enseignants. L'école décline toute responsabilité quant à la perte ou le vol d'objets personnels.

6 - Liaison parents-enseignants

Dès qu'une difficulté ou une question apparaît, les parents ou l'enseignant s'engagent à prendre rendez-vous directement avec la personne concernée.

7 - Respect du règlement

En cas de **manquement ou de non-respect de ce règlement, ainsi que des règles de vie établies en classe** par les élèves, l'enfant s'expose aux sanctions suivantes:

Privation temporaire de jeu ; exclusion temporaire de la classe sous la surveillance d'un autre maître ; copie de l'intégralité ou d'une partie du règlement ; réalisation de travaux pour l'école. En cas de violence, un signalement écrit aux parents, une convocation devant le conseil de cycles (recherche de solutions, engagement écrit de l'enfant) ; voire une exclusion temporaire de l'enfant pourra être appliquée.

En cas de conflit, un dialogue s'instaure dès le début. Nous demandons à chaque enfant d'expliquer ce qu'il a fait et pourquoi il l'a fait.

Ce règlement a été élaboré pour permettre un mieux vivre des enfants et de tous les acteurs de la communauté éducative.

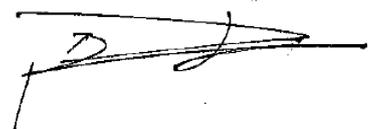
L'équipe éducative

Le (date).....

Signature des parents

Signature des enfants

Signature du directeur



(Conservez 1 exemplaire et retournez l'autre daté et signé à l'école)